

Ambroise Paré communique au-delà de l'enceinte

Marco Turco occupe depuis 7 ans le fauteuil de directeur informatique de l'hôpital général public montois. Acteur galonné de l'informatique hospitalière – il y « trempe » depuis 20 ans –, il est le père du S3, ce projet avorté de serveur de soins de santé fédéral, qui doit se réincarner en une déclinaison régionale tardant quelque peu à surgir, le Réseau santé wallon⁽¹⁾. Aujourd'hui, l'homme n'est pas peu fier de transformer l'essai en ouvrant les dossiers d'Ambroise Paré (HAP) aux généralistes du Grand Mons. Un service gratuit, avec lecteur de cartes à puce offert par la maison. Aux MG de saisir la souris qu'on leur tend.

Tout sauf emballé par l'informatique administrative et comptable, Marco Turco s'est vite attaqué, à son arrivée, à généraliser le traitement numérique des informations médicales. « Aujourd'hui, ce sont 15 à 20.000 documents qui sont rentrés chaque mois, dans le système, par les médecins. Quelque 95 % des infos patients sont informatisées, » calcule-t-il. Au cœur de ce système, mis au point en partenariat avec la firme (« wallonne, cocorico ! ») Ciges, un serveur de base documentaire, baptisé b-Doc. L'outil centralise tous les documents produits dans l'hôpital, quels que soient leurs nature et format, avec une interface unique d'alimentation et d'accès pour tout le personnel, du médecin à la secrétaire. « Un système mature, qui a généré des économies⁽²⁾ et qui nous vaut la curiosité de directions hors secteur – des assureurs, par exemple. Ciges, qui commercialise désormais cette solution dans la sphère médicale, vient de signer il y a peu un contrat avec le groupe Chirec, » se félicite Marco Turco.

Pénétrer dans l'enceinte

Que viennent faire les MG du cru dans la *success story* ? S'abreuver directement à la source. « b-Doc est pas qu'un intranet, mais aussi un extranet (les médecins d'HAP y accèdent de leur cabinet privé en internet sécurisé), un extranet interhospitalier (idem pour les confrères d'un établissement auquel on réfère temporairement un patient, par exemple pour une radiothérapie à Baudour) et tout prochainement,

donc, un extranet vers les médecins de la région, généralistes ou spécialistes, » dépeint Marco Turco. Les contraintes techniques ? Aucune mer à boire. « Les généralistes se connectent directement à notre infrastructure depuis leur PC, les seuls pré-requis étant une ligne adsl et, s'il n'est pas encore téléchargé, Acrobat Reader. »

Avec imprimatur ordinaire

« Nous nous sommes entourés d'un maximum de précautions, pour bétonner la sécurité bien sûr, mais aussi garantir les droits du patient, de l'hôpital et du médecin extérieur. Nous tenions avant tout à décrocher l'aval du corps médical en interne. Nous avons par ailleurs soumis la formule envisagée à l'examen critique de l'Ordre des médecins, » tient

reconstruction]. Elle sera traitée par notre médecin-directeur (sont exclues d'emblée les consultations à visée non thérapeutique : pas d'accès pour les médecins des OA, des assurances, du travail...). » Si feu vert il y a, le service informatique d'HAP se charge de fournir à l'intéressé les éléments nécessaires à sa connexion sécurisée (par tunnel SSH, avec cryptage des données), un jeu de clés publiques/privées à installer sur son PC puis une clé variable alphanumérique tricolore. « Une installation aisée et rapide. »

Lu et approuvé

L'accord du patient est également capital, évidemment. « Le médecin s'octroie le droit d'accès au dossier hospitalier lors d'un contact avec le patient concerné. Celui-ci, signe d'assentiment, lui confie sa carte SIS ou

Valide un an, le droit d'accès est renouvelable ou révoquant. « Un an, la même durée que celle choisie par le Réseau santé wallon, auquel d'ailleurs je me rallierai lorsqu'il existera, » glisse Marco Turco.

à stipuler Marco Turco en mettant sous le nez du Généraliste la bénédiction de la commission provinciale. « Le médecin désireux d'accéder au dossier d'un de ses patients fréquentant Ambroise Paré doit introduire une demande via le site de l'hôpital [ndlr : www.hap.be ; en cours de

d'identité électronique – pour identification via le NISS –, nécessaire à l'établissement d'un « lien thérapeutique », poursuit Marco Turco. « Le médecin est tenu de recueillir l'adhésion écrite de son patient, via un formulaire de consentement éclairé à lui faire signer et à conserver. » De son côté, Ambroise Paré expédie systématiquement un avertissement au patient en question, soulignant l'établissement du lien thérapeutique. Valide un an, le droit d'accès est renouvelable ou révoquant. « Un an, la même durée que celle choisie par le Réseau santé wallon, auquel d'ailleurs je me rallierai lorsqu'il existera, » glisse Marco Turco. Le patient peut par ailleurs exiger d'Ambroise Paré qu'un document précis ne soit pas visible de l'extérieur. « Cette fonctionnalité devait exister, même si elle n'est qu'exceptionnellement exploitée. On peut imaginer qu'une patiente ne veuille pas porter à la connaissance de son médecin de famille une IVG, par exemple. » Tous les accès à un dossier sont par ailleurs tracés et susceptibles d'être analysés en cas de plainte du patient.

Lecture et écriture ?

Pas de sueurs froides pour les usagers aux gestes mal assurés : « ils ne peuvent « rien casser » dans l'application, » sourit Marco Turco. Et pour cause, les documents s'ouvrent en lecture seule. La messe de l'interactivité réelle est-elle dite ? « Dans une phase ultérieure de développement, le MG pourrait ajouter des notes. Nous n'avons pas intégré pour l'instant cette fonctionnalité, d'une part parce qu'une période de rodage est nécessaire, de l'autre parce que se pose la question de la destination et de la pertinence de ces indications. S'agit-il de notes du MG pour le MG ? Les spécialistes d'HAP sont-ils censés les lire ? Oui mais lesquels ? A ce stade, nous n'avons pas de garantie qu'elles seraient lues par le bon destinataire, ni dans un délai utile... » Et avec un système de messages d'alerte ? « Peut-être. Mais voyons d'abord ce que la consultation seule va donner... » Autre point sur lequel Ambroise Paré promet aussi de cogiter : quand un MG accueille un patient qui change de médecin, doit-il accéder à son dossier complet, épisodes antérieurs compris, ou seulement aux données compilées à partir de la date où se crée la nouvelle relation de soins ? « A première vue, la meilleure solution est de poser la question au patient, et de s'aligner sur son choix. »

